
Insertion au Bulletin de la pétition à la barre de la société populaire de Foix réclamant justice contre une lettre de dénonciation, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Insertion au Bulletin de la pétition à la barre de la société populaire de Foix réclamant justice contre une lettre de dénonciation, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 371;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39649_t1_0371_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pouvoirs; ils ont dit qu'à l'exception d'un membre ils avaient renouvelé en entier les districts de Saint-Girons et de Tarascon.

« Législateurs, dans le district de Tarascon deux ou trois membres seulement ont été destitués, et les autres exercent encore paisiblement les fonctions que le peuple leur a déléguées.

« Ces mêmes commissaires n'ont-ils pas encore trompé la confiance de leurs commettants, Baudot et Chaudron Roussau en redonnant la liberté, après l'avoir fait mettre en réclusion, au nommé Saint-George Sibra, ci-devant noble, dont le château a servi pendant longtemps de repaire aux prêtres fanatiques et à tous les ennemis de notre liberté?

« Législateurs, vous ne douterez plus un instant que la religion de vos commissaires a été surprise lorsque vous saurez que le département de l'Ariège a approvisionné, dans un temps de disette, Perpignan, le Mont Libre et toutes les places fortes environnantes; que pour fournir au passage des troupes il n'a pas balancé à sacrifier ses farines et le peu de blé que son sol lui produit, et si vous ne venez promptement à son secours il va se voir totalement privé de subsistances.

« Qu'il a un huitième de sa population aux armées.

« Qu'il a repoussé avec horreur le fédéralisme que des départements voisins avaient osé lui proposer.

« Qu'en raison de ses ressources il a fait des dons immenses à la patrie.

« Qu'il a accepté avec l'ivresse de l'enthousiasme l'acte constitutionnel.

« Et si, comme les commissaires civils ont voulu le faire entendre aux représentants du peuple Baudot et Chaudron Roussau, le département de l'Ariège eut été fanatisé, royalisé, ou du moins éloigné de l'activité salutaire du gouvernement républicain, se serait-il deux fois levé en masse et aurait-il volé avec transport sur les frontières pour chasser du territoire français les esclaves du tyran de Madrid qui le souillaient de leur présence; aurait-il dissipé, avec la célérité de l'éclair des rassemblements contre-révolutionnaires qui s'étaient formés dans le district de Mirepoix? La tête des coupables serait-elle tombée sous la hache nationale, avant que Frécheville vint à la tête d'une force armée se jacter (*sic*) dans notre département, d'avoir fait mordre la poussière à des brigands que nous avions déjà anéantis avec nos propres forces?

« Et l'émigré Binos aurait-il été guillotiné à Saint-Girons avant l'arrivée des commissaires civils dans ce district?

« Sachez aussi, représentants, qu'aux portes de Lyon, aux armées des Alpes et des Pyrénées, nos bataillons se sont conduits en héros, nous invoquons à cet égard le témoignage des citoyens Reverchon, Gauthier et Dubois Crancé, représentants; et tous les citoyens du département, nous vous le jurons, sont prêts à verser leur sang pour le maintien et l'affermissement du règne sacré de la liberté et de l'égalité.

« Telle est, citoyens, l'expression de notre douleur et de nos alarmes. L'honneur des habitants du département de l'Ariège est une propriété de la République que la Convention doit maintenir.

« Aussi, ce qui nous tient le plus à cœur, c'est le rapport de la lettre insérée dans le *Bul-*

letin du 27^e jour du 1^{er} mois, elle imprime le cachet de l'ignominie sur le front de tous les sans-culottes de notre département. Hâtez-vous de leur rendre la vie qu'ils viennent de perdre; décrétez que le département de l'Ariège est digne de la liberté.

« Vous rendrez un acte éclatant de justice à cette section du peuple français toujours prête à sacrifier sa vie et ses biens pour le soutien et la défense de la République, une et indivisible et toujours inviolablement attachée à toutes les lois émanées et qui émaneront de la sainte Montagne.

« Législateurs, malgré les intrigues de Brissot et consorts, vous êtes parvenus au sommet de la Montagne, c'est là votre poste, nous vous invitons à ne l'abandonner que lorsque vous aurez proclamé la paix universelle. »

(*Suivent 145 signatures.*)

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Une députation du département de l'Ariège se plaint d'avoir été calomniée dans une lettre insérée au *Bulletin*, où il était dit que le nombre des patriotes était bien petit dans ce département. L'orateur entre dans de longs détails pour prouver le civisme du département de l'Ariège, et demande que la Convention lui rende justice.

L'Assemblée ordonne l'insertion de cette adresse au *Bulletin*.

(1) *Moniteur universel* [n° 71 du 11 frimaire an II (dimanche 1^{er} décembre 1793), p. 287, col. 2]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 438, p. 136) et l'*Auditeur national* (n° 435 du 11 frimaire an II (dimanche 1^{er} décembre 1793), p. 2) rendent compte de l'admission à la barre de la Société populaire de Foix dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Une députation de l'Ariège se plaint de ce qu'on a méconnu le patriotisme de ce département. Elle réclame contre une lettre insérée dans le *Bulletin* et qui porte qu'il n'y a dans l'Ariège qu'un très petit nombre de patriotes. La députation fait un récit très détaillé des actes de civisme qui distinguent ce département; elle demande qu'on lui rende justice.

Un membre propose l'insertion entière de l'adresse au *Bulletin* avec mention honorable.

Cette proposition est décrétée.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Une députation des sans-culottes du département de l'Ariège est venue réclamer contre une lettre insérée au *Bulletin* et qui jette des doutes affligeants sur leurs principes révolutionnaires. Ils ont rappelé les services rendus à la patrie par ce département et ont demandé que la Convention le vengeât des calomnies publiées contre lui.

REVERCHON et VADIER ont attesté le patriotisme des citoyens de l'Ariège, et, sur leur proposition, la Convention nationale a décrété l'insertion de l'adresse au *Bulletin*, avec mention honorable, pour détruire l'impression fâcheuse de la lettre insérée dans un précédent *Bulletin*.